



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/50/L.56/Rev.1/Add.1  
20 décembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquantième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :  
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Afrique du Sud, Burkina Faso, Gabon et Madagascar :  
projet de résolution révisé

Assistance à la reconstruction de Madagascar suite  
aux catastrophes naturelles de 1994

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet  
de résolution révisé :

Congo, Cuba, France, Inde, Maurice et Mongolie

-----